



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion de haut responsables gouvernementaux préparatoire à la
Conférence ministérielle sur les transports

6-8 novembre 2006
Busan (République de Corée)

**EXAMEN DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL
POUR LA PHASE II (2002-2006) DU PLAN D'ACTION DE NEW DELHI
POUR LE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL EN
ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Conférence ministérielle sur les infrastructures, tenue à Séoul du 12 au 17 novembre 2001, a adopté la Déclaration de Séoul sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la Phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

Le présent document, qui donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Phase II du Programme d'action régional, s'accompagne d'un document d'information (E/ESCAP/MCT/SGO/INF/1) décrivant les activités entreprises pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Séoul.

Les hauts responsables seront invités à présenter un aperçu des progrès nationaux accomplis dans la mise en œuvre de la Phase II du Programme d'action régional, en ce qui concerne notamment les activités d'importance régionale.

INTRODUCTION

1. À sa cinquante-cinquième session, tenue en avril 1999, la Commission a approuvé la tenue d'une conférence ministérielle sur les infrastructures¹, qui a été organisée par le secrétariat de la CESAP, sous l'égide du Gouvernement de la République de Corée, en novembre 2001 à Séoul. La Conférence s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Séoul sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique².

2. La Déclaration de Séoul a donné aux gouvernements et au secrétariat de la CESAP un cadre clairement défini pour la mobilisation des ressources nécessaires pour faire face aux préoccupations prioritaires de la région en matière de transports. Les décisions importantes prises en 2001 ont débouché sur des résultats tangibles qui ont permis de renforcer les capacités nationales, de promouvoir la coopération régionale et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité dans le secteur des transports.

I. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE SÉOUL SUR LE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE ET DE LA PHASE II DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL (2002-2006) DU PLAN D'ACTION DE NEW DELHI POUR LE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

3. Le Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi, annexé à la déclaration de Séoul, comporte huit thèmes: a) plans et politiques infrastructurels; b) administration, gestion et questions financières; c) participation du secteur privé; d) logistique et facilitation; e) environnement et sécurité; f) capacités de mise en valeur des ressources humaines; g) dépaupérisation, zones rurales et groupes de population défavorisés; et h) besoins d'infrastructure des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition. Ces thèmes sont pleinement conformes aux trois grands domaines d'action de la CESAP: la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et le traitement des problèmes sociaux émergents.

4. Les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme d'action régional aux niveaux national et régional ont été couronnées par des progrès notables dans la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration de Séoul, qui met l'accent sur la concrétisation d'une vision d'un réseau intégré de transport intermodal international tenant compte de l'impact économique, social et environnemental des transports sur la société.

¹ Rapport de la Commission sur sa cinquante-cinquième session (*Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément n° 19*) (E/1999/39-E/ESCAP/1155), par. 209.

² Voir le rapport de la Conférence, reproduit sous la cote E/ESCAP/1249.

5. Afin de faciliter les délibérations sur la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi, le secrétariat a rédigé un document d'information (E/ESCAP/MCT/SGO/INF/1) donnant de plus amples précisions sur les activités entreprises depuis janvier 2002 pour atteindre les objectifs de la phase II.

6. Parmi les résultats les plus tangibles de la mise en œuvre de la phase II, on notera l'entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie, le 4 juillet 2005, soit 90 jours après sa ratification ou approbation par le nombre d'États requis. Actuellement, 28 pays membres sont signataires de l'Accord, parmi lesquels 20 y sont devenus parties. L'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique a pour sa part été adopté par la Commission dans sa résolution 62/4 du 12 avril 2006, et sera ouvert à la signature pendant le segment ministériel de la Conférence. L'officialisation de ces deux réseaux atteste du haut niveau de la coopération régionale et constitue le fondement du réseau intégré de transport intermodal que prévoit la Déclaration de Séoul.

7. Une étude destinée à évaluer la nécessité d'un accord de facilitation entre les membres de l'Organisation de coopération de Shanghai a été examinée par la Réunion d'experts sur la facilitation du transport routier international entre les membres de l'Organisation de coopération de Shanghai, tenue à Urumqi (Chine) en juin 2004. En collaboration avec la Banque asiatique de développement, des réunions de négociation sur un projet d'accord intergouvernemental entre les États membres de l'Organisation et concernant la facilitation du transport routier international, ont eu lieu en août 2004, mars et juin 2005, et août 2006. L'accord pourrait contribuer largement à la suppression des obstacles au transport entre l'Asie centrale, la Chine et la Fédération de Russie. Il fait toujours l'objet de négociations et sera ouvert à l'adhésion d'autres États membres après son entrée en vigueur.

8. Le secrétariat a mis en œuvre un programme interdivisions sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce dans les pays sans littoral et de transit. Le projet a pour objectif d'aider tant les gouvernements de certains pays sans littoral (Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, République démocratique populaire lao et Tadjikistan) que ceux de leurs pays de transit respectifs, à adopter des politiques et plans visant à réduire les obstacles non matériels entravant le commerce international et les transports; cet objectif pourrait être atteint par la création ou le renforcement de comités nationaux chargés de la facilitation du commerce et des transports et l'application des principes directeurs et des instruments de la CESAP en la matière, tels que le modèle temps/coût-distance et le cadre pour la facilitation du commerce. Le secrétariat a organisé à cet égard des réunions régionales sur la facilitation du commerce et des transports à l'intention des pays sans littoral et de transit, en octobre 2005 et octobre 2006 à Bangkok. En outre, cinq des six ateliers nationaux prévus ont été organisés avec succès en République démocratique populaire lao (Paksé, décembre 2005), en Mongolie (Oulan-Bator, avril 2006), au Kirghizistan (Bichkek, mai 2006), au Tadjikistan (Douchanbé, mai 2006) et au Kazakhstan (Astana, juillet 2006), et il est proposé qu'un

atelier supplémentaire ait lieu en Ouzbékistan. Le projet a permis de sensibiliser davantage les parties prenantes à la facilitation du commerce et des transports et de renforcer leurs capacités dans ce domaine.

9. Une enquête du secrétariat et les conclusions d'une étude menée en collaboration avec l'Institut coréen des transports (KOTI) ont servi à l'établissement d'un réseau sous-régional intégré de transport et de logistique ainsi que d'une stratégie et de mesures pour le développement d'un système international intégré de transport et de logistique en Asie du Nord-Est, lesquels ont été adoptés à la Réunion directive d'experts sous-régionale assortie d'un voyage d'étude sur un système international intégré de transport et de logistique en Asie du Nord-Est, tenue à Oulan-Bator en septembre 2004. La stratégie et les mesures adoptées ont par la suite été promues dans le cadre d'ateliers nationaux tenus à Oulan-Bator en avril 2005, à Busan en juin 2005, à Moscou et Vladivostok en juillet 2005 et à Beijing en août 2005. Elles ont constitué un cadre important permettant aux pays de coordonner leurs efforts en vue du développement d'un système international intégré de transport et de logistique en Asie du Nord-Est.

10. Afin de promouvoir les partenariats public-privé dans les États membres, le secrétariat a conçu des matériels de formation concernant les aspects financiers et juridiques de ces partenariats et organisé la Réunion d'experts sur un cadre d'évaluation des besoins en matière de partenariats public-privé pour les pays de la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, mars 2004), le Séminaire de formation sur la gestion de programmes et projets de partenariat public et privé, l'évaluation des résultats et l'établissement d'indicateurs (Bangkok, août 2004), la Réunion d'experts/Atelier sur l'évaluation de l'aptitude au partenariat public-privé au Bangladesh (Dhaka, mai 2005), l'Atelier de formation sur le renforcement des capacités institutionnelles des organes des administrations locales et nationales: perspectives juridiques et financières des projets de partenariat public-privé (Manille, mai 2005) et la Formation aux partenariats public-privé pour les administrations centrales et locales (Bangkok, mai-juin 2005). Grâce à l'appui vigoureux en faveur des programmes de partenariat public-privé pour le développement infrastructurel, un projet est actuellement mis en œuvre au titre du Compte des Nations Unies pour le développement intitulé «Programme d'alliance pour un partenariat public-privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture des services de base».

11. Le Réseau Asie-Pacifique d'enseignement et de recherche en matière de transports et de logistique (ANTLER) a été créé et parmi les activités menées dans ce cadre on citera la Réunion d'experts sur les transports et les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à New Delhi en avril 2005. L'évaluation des principaux programmes de développement des transports en milieu rural et des conclusions des études menées par les institutions affiliées au Réseau ANTLER au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, aux Philippines et à Sri Lanka contribuent au travail effectué par le secrétariat concernant le rôle des transports dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration générale du bien-être.

12. La CESAP a collaboré avec l'Office allemand de coopération technique (GTZ) et d'autres organisations et réseaux pour élaborer le Projet de transports urbains durables en Asie et dans le Pacifique. Un certain nombre de séminaires et d'ateliers ont été organisés dans le cadre de ce projet pour promouvoir le développement durable des transports, y compris des réseaux de transports rapides par autobus. La sensibilisation des hauts responsables politiques et les activités de renforcement des capacités dans ce domaine ont contribué à ce que des projets de transports rapides par autobus soient envisagés à Bangkok.

II. QUESTIONS À EXAMINER

13. Les hauts responsables souhaiteront peut-être:

a) informer la Réunion des mesures prises aux niveaux national et régional en vue de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique et donner leur avis sur les activités réalisées au titre de la phase II;

b) remercier les pays et organismes donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, la Chine, la France, l'Inde, le Japon, les Pays-Bas et la République de Corée, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, pour l'appui précieux apporté à la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

- - - - -